

Metz, le (date de la poste)

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez bénéficier d'une autorisation de chasser accompagné et nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à cette possibilité offerte aux futurs chasseurs.

Depuis le 1^{er} juillet 2020, cette autorisation est délivrée par les Fédérations Départementales des Chasseurs aux personnes ayant participé à une formation pratique élémentaire.

Cette formation est accessible aux jeunes ainsi qu'à toute personne désireuse de découvrir la chasse gratuitement, avant de passer son examen du permis de chasser.

Nous vous serions donc reconnaissants de bien vouloir compléter le formulaire « Demande d'autorisation de chasser accompagnée » (en pièce jointe), et de renvoyer le dossier **complet** à la FDC 57. Une fois votre dossier validé, la FDC 57 convoquera les binômes filleuls/parrains à la prochaine formation chasse accompagnée.

Vous trouverez également ci-joint un récapitulatif de cette formation que nous vous conseillons de lire avec attention.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Directrice :



C. MORO.

Le principe de la chasse accompagnée.

Le filleul dès l'âge de 15 ans, peut chasser accompagné d'un « parrain » gratuitement, pendant un an après avoir obligatoirement suivi une formation pratique élémentaire dispensée par la FDC (pouvant être suivie à partir de l'âge de 14 ans et demi).

Il peut avoir plusieurs accompagnateurs « parrains ».

Une autorisation sera délivrée par la Fédération des Chasseurs, pour un an et une seule fois.

Le parrain peut avoir plusieurs filleuls. Il doit détenir un permis de chasser depuis plus de 5 ans et ne doit jamais avoir été privé du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser par décision de justice. Il doit obligatoirement participer à une formation adaptée à sa responsabilité d'accompagnateur (centrée sur la sécurité), notamment suivre et observer un candidat à la chasse accompagnée tout au long de sa formation.

Ainsi il doit :

- assister aux deux premiers exercices de la formation (évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc et positionnement sur une ligne de battue au grand gibier).

- participer en tant qu'accompagnateur au troisième exercice pratique de la formation, c'est à dire savoir se positionner par rapport à son compagnon de chasse pendant l'évolution sur un parcours de chasse simulé et sur une ligne de battue, tout en respectant les règles de sécurité.

Chaque accompagnateur se verra remettre par la FDC une attestation de formation « accompagnateur ». À noter que celle-ci est valable durant 10 ans, de ce fait s'il veut encadrer un autre filleul, il n'aura pas à suivre de nouveau la formation.

La formation pratique élémentaire n'est pas sanctionnée par un examen : à l'issue de celle-ci, la Fédération des Chasseurs de Moselle délivrera l'autorisation de chasse accompagnée au(x) filleul(s) et la carte d'accompagnateur au(x) parrain(s).

Contenu de la formation :

1. Évolution sur un parcours de chasse simulé avec tir à blanc

La personne suivant la formation est amenée à franchir une clôture et un fossé, fusil en main en respectant les règles de sécurité ; elle doit tirer ou s'abstenir de tirer lors du départ de six plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, soit vers une voiture, une haie, une maison, une route, des silhouettes humaines symbolisées par des mannequins.

2. Positionnement sur une ligne de battue au grand gibier

La personne suivant la formation effectue un exercice de manipulation de la carabine comportant un chargement-déchargement de l'arme. Elle doit ensuite matérialiser les angles de sécurité et se poster sur la ligne de battue sur le parcours du sanglier courant.

3. Positionnement aux côtés d'un compagnon de chasse

La personne suivant la formation doit savoir se positionner par rapport à un accompagnateur pendant l'évolution sur le parcours de chasse simulé et sur la ligne de battue du parcours du sanglier courant, le tout en respectant les règles de sécurité.

Lors de ces exercices, tout comportement dangereux sera corrigé par le formateur.

Questions / Réponses

À partir de quel âge peut-on chasser accompagné ?

La Chasse accompagnée est autorisée à toute personne âgée de plus de 15 ans.

Une distinction doit être opérée entre :

- Le suivi de la formation pratique élémentaire : possibilité de suivre cette formation dès l'âge de 14 ans et demi.
- La délivrance de « l'autorisation de chasser accompagné » : elle ne peut être délivrée qu'à partir de 15 ans (date anniversaire).

Pendant combien de temps ?

Pour le filleul, l'autorisation de chasser accompagnée est valable un an à compter de la date de formation.

Pour le parrain, la carte d'accompagnateur est valable 10 ans.

Le chasseur accompagné doit-il prendre une validation ?

Le chasseur accompagné chasse en fonction de la validation effectuée par son parrain (départementale, nationale,...), il n'a donc pas besoin de prendre une validation.

Peut-on avoir plusieurs accompagnateurs « parrains » ?

- Un chasseur accompagné peut avoir au maximum 4 accompagnateurs « parrains ».
- Un parrain accompagnateur peut avoir plusieurs « filleuls ».

Avec quelle arme peut-on chasser accompagné ?

La Chasse accompagnée s'effectue, en chasse à tir, avec une arme pour deux. Cette arme peut être un fusil, une carabine ou un arc.

Quelles sont les règles pour chasser à l'arc accompagné ?

- Pour le « filleul » : aucune obligation particulière, en dehors de l'attestation de suivi de la formation pratique élémentaire.
- Pour le « parrain » : détenir une « Attestation de formation à la chasse à l'arc ».

Qui doit être assuré et comment ?

Le parrain uniquement. L'assurance du parrain **doit** couvrir la responsabilité civile du chasseur accompagné.

**DEMANDE D'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ**

Code de l'environnement articles L.423-2 et R. 423-8

Arrêté du 5 juillet 2005 fixant les modalités de formation pratique à la chasse accompagnée
LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité,
modifiant les missions des fédérations des chasseurs et renforçant la police de l'environnement

Votre demande doit être accompagnée :

- de la **photocopie d'une pièce d'identité** (carte nationale d'identité, passeport) ; pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu ;
- de la **déclaration sur l'honneur** (figurant sur le présent formulaire) attestant que vous ne relevez pas des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle à la délivrance de l'autorisation de chasser accompagné ;
- si vous êtes mineur(e) ou majeur(e) en tutelle, de l'**autorisation signée par votre représentant légal** (père, mère, tuteur ou juge des contentieux de la protection) figurant dans le présent formulaire ;
- d'une **déclaration sur l'honneur de chacun des accompagnateurs** (figurant dans la présente demande) attestant :
 - Qu'il n'a jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser
 - Qu'il est titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
 - Qu'il dispose d'une assurance couvrant sa responsabilité civile pour cet accompagnement.
 - Qu'il a suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à sa responsabilité d'accompagnateur.

VOTRE IDENTITE Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage⁽¹⁾ : _____

Vos prénoms : _____

Votre date de naissance : ____/____/____

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : _____

_____ Département : _____

Votre adresse N° et rue : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Votre nationalité : _____

Téléphone fixe (facultatif) : ____-____-____-____-____ - Téléphone portable (facultatif) : ____-____-____-____-____

Adresse électronique (facultatif) : _____@_____

Je demande la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné.
Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction
pouvant faire obstacle à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné,
figurant ci-dessous ne m'est applicable.

Fait à : _____

Le : ____/____/____

Portez votre signature dans le cadre →
ci-contre (en veillant à ne pas dépasser le cadre)**IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL**dans le cas où vous êtes mineur(e) : Père Mère Tuteur (*)dans le cas où vous êtes majeur(e) en tutelle : Juge des contentieux de la protection (*)

(*) Cochez la case qui vous concerne

ATTENTION : si vous souhaitez être désigné comme accompagnateur,
vous devez obligatoirement renseigner également l'un des cadres « Identification de vos accompagnateurs » sur la présente demande.

 Madame Monsieur (*) Cochez la case qui vous concerne

Votre nom de naissance : _____

Votre nom d'usage⁽¹⁾ : _____

Vos prénoms : _____

Je déclare sur l'honneur qu'aucune des causes d'incapacité ou d'interdiction pouvant faire obstacle
à la délivrance d'une autorisation de chasser accompagné.
figurant ci-dessous n'est applicable au demandeur désigné dans le cadre « votre identité »,
pour lequel j'agis en qualité de représentant légal

Fait à : _____, Le : ____/____/____

Signature du représentant légal

(1) Nom d'usage : nom de l'époux(se), veuf(ve), divorcé(e), nom de l'autre parent accolé au nom de naissance

CAUSES D'INCAPACITÉ OU D'INTERDICTION**POUVANT FAIRE OBSTACLE A LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION DE CHASSER ACCOMPAGNÉ**

L'autorisation de chasser n'est pas délivrée et le rôle d'accompagnateur n'est pas reconnu :

- à tout individu qui, par une condamnation judiciaire, a été privé de l'un ou de plusieurs des droits énumérés dans l'article 131-26 du code pénal ;
- à tout condamné à un emprisonnement de plus de six mois pour rébellion ou violence envers les agents de l'autorité publique ;
- à tout condamné pour délit de fabrication, débit, distribution de poudre, armes, ou autres munitions de guerre ; de menaces écrites ou de menaces verbales avec ordre ou sous condition ;

Vous êtes informé que quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment une autorisation de chasser accompagné, ou reconnaître indûment le rôle d'accompagnateur sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).

IDENTIFICATION DE VOS ACCOMPAGNEURS

ACCOMPAGNATEUR N°1

Nom et Prénom :

Votre nationalité : Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : Département :

Adresse : N° Rue

Code postal Commune

Permis de chasser n° : -- délivré le par :

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser,
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

ACCOMPAGNATEUR N°2

Nom et Prénom :

Votre nationalité : Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : Département :

Adresse : N° Rue

Code postal Commune

Permis de chasser n° : -- délivré le par :

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser,
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

ACCOMPAGNATEUR N°3

Nom et Prénom :

Votre nationalité : Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : Département :

Adresse : N° Rue

Code postal Commune

Permis de chasser n° : -- délivré le par :

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser,
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur

ACCOMPAGNATEUR N°4

Nom et Prénom :

Votre nationalité : Votre date de naissance :

Votre ville de naissance (et précisez le pays de naissance si vous êtes né(e) à l'étranger) : Département :

Adresse : N° Rue

Code postal Commune

Permis de chasser n° : -- délivré le par :

Je soussigné, atteste sur l'honneur :

- N'avoir jamais été privé par décision de justice du droit d'obtenir ou de détenir un permis de chasser,
- Être titulaire du permis de chasser depuis plus de cinq années
- Disposer d'une assurance couvrant ma responsabilité civile pour cet accompagnement.
- Avoir suivi une formation à la sécurité à la chasse adaptée à ma responsabilité d'accompagnateur

Signature de l'accompagnateur